

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du 2 novembre 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1833026S

Par décision du 2 novembre 2018, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a prononcé à l'encontre de la société HABITAT ECONOMIE ENERGIE CONSEILS, dont le siège social est situé immeuble Haussmann II, 10-12, allée de la Connaissance, 77127 Lieusaint, l'annulation d'un volume de 99 278 511 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 57 600 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.